

Pour diffusion immédiate

Centre d'appels d'urgence 9-1-1 L'Assomption et Repentigny concluent une entente de principe

L'Assomption, le 25 janvier 2012. – À la suite de négociations fructueuses, une entente de principe est intervenue entre les Villes de L'Assomption et de Repentigny stipulant que d'ici le 31 décembre 2012, L'Assomption pourrait confier sa desserte de services d'appels d'urgence au centre d'appels de Repentigny.

« Toujours dans un souci d'assurer une saine gestion financière de notre Ville, cette entente de principe présente des avantages très concrets et non négligeables pour nos contribuables assumptionnistes », de déclarer Louise T. Francoeur, mairesse de L'Assomption. « Afin de répondre aux normes exigées par la nouvelle loi du ministère de la Sécurité publique qui entrera en vigueur le 31 décembre 2012, il nous faudrait doubler nos effectifs et réaménager nos espaces de travail, ce qui représente des coûts importants. C'est pourquoi, lors d'un comité d'administration tenu hier soir, les membres du conseil municipal ont donné leur aval à cette entente de principe afin de poursuivre le processus visant une éventuelle desserte par Repentigny », de spécifier M^{me} Francoeur.

Repentigny répond déjà aux normes

« Repentigny répond déjà aux normes de la nouvelle loi, laquelle stipule notamment que deux répartiteurs doivent être en poste en tout temps », de mentionner Chantal Deschamps, mairesse de Repentigny. De plus, nous venons tout juste d'acquérir un nouveau système de répartition assistée par ordinateur doté de logiciels pour la prise d'appels, la répartition des services d'urgence et un module de gestion complémentaire capable de soutenir, entre autres, la billetterie, les alarmes, les pièces à conviction et les équipements de détention » d'ajouter celle-ci.

Pour la mairesse repentignoise, cette collaboration sera bénéfique à bien des égards. « Nous allons tous y gagner, car l'arrivée d'un nouveau partenaire viendra répartir les coûts d'opération et d'exploitation à l'ensemble des municipalités desservies par Repentigny » de signaler M^{me} Deschamps.

Maintenir et accroître le sentiment de sécurité

Les élus assomptionnistes et repentinois sont d'avis que cette entente intermunicipale comporte d'autres avantages que celui relié directement au partage de coûts. « En plus de permettre également une meilleure couverture du schéma de risque et une communication plus efficace pour les deux corps de police et d'incendie, elle contribuera à maintenir et à accroître le sentiment de sécurité chez tous nos citoyennes et nos citoyens », de renchérir M^{mes} Francoeur et Deschamps. Il est aussi important de préciser que si cette entente se concrétise, aucune mise à pied ne sera effectuée.

Présentement, la Ville de Repentigny poursuit ses analyses de faisabilité. Aussi, il est opportun de préciser que cette entente devra être sanctionnée par les conseils municipaux respectifs et recevoir, à son terme, l'approbation du ministre de la Sécurité publique.

Soulignons enfin que le centre d'appels d'urgence 9-1-1 de Repentigny dessert aussi les territoires de Charlemagne (police et incendie) de même que ceux de L'Épiphanie-Ville et de L'Épiphanie-Paroisse (incendie). Pour ce qui est du centre d'appels d'urgence 9-1-1 de L'Assomption, celui-ci dessert la municipalité de Saint-Sulpice (police et incendie).

- 30 -

Renseignements : Ville de Repentigny
Service des communications
450 470-3001, poste 3158
www.ville.repentigny.qc.ca

Ville de L'Assomption
450 589-5671, poste 210
www.ville.lassomption.qc.ca